



TEXTE ADOPTÉ n° 572
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

8 décembre 2010

RÉSOLUTION

*créant une **commission d'enquête** sur la situation de l'industrie
ferroviaire française : production
de matériels roulants « voyageurs » et fret.*

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros : 2978 et 2997.

.....

Article unique

Conformément aux articles 137 et suivants du Règlement, il est créé une commission d'enquête de trente membres sur la situation de l'industrie ferroviaire française, les pratiques pénalisant la sous-traitance, les moyens de pallier ces difficultés, les solutions à mettre en œuvre pour pérenniser cette industrie – y compris dans le secteur du fret –, développer l'emploi et améliorer les conditions de travail dans la filière.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 8 décembre 2010.

Le Président,
Signé : BERNARD ACCOYER

ISBN : 2-1113-2074-9



ISSN 1240 - 8468